

# VOIE LACTÉE ACTION DANONE



- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup>** et une protection du capital à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FRSG00014DA5
- **Durée d'investissement conseillée :** 5 ans environ\*
- **Période de commercialisation :** Du 30/11/2023 au 19/04/2024 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 19/04/2024.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « action ».**
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »)<sup>(2)</sup>.
- **Produit émis par SG Issuer<sup>(3)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

\*La maturité exacte du produit est de 5 ans, 4 mois et 27 jours.

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(3)</sup> Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 03/11/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action Danone (code ISIN : FR0000120644). Le remboursement du produit « VOIE LACTÉE ACTION DANONE » est conditionné à l'évolution de cette action **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette action). Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance, quelle que soit l'évolution de l'action, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 4,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,26%).

- **Un coupon inconditionnel de 4,70%** versé à l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>.
- **Un coupon conditionnel de 4,70%** versé à l'issue de chacune des années 2 à 5 si, à la date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>.
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à la date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, aux années 3, 4 et 5, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, l'investisseur récupère les éventuels coupons annuels de 4,70% non versés précédemment à compter de l'année 2.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'action à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/11/2023 et la date d'échéance. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

**Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « VOIE LACTÉE ACTION DANONE », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.** En cas d'achat après le 30/11/2023 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « VOIE LACTÉE ACTION DANONE » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « VOIE LACTÉE ACTION DANONE » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

# AVANTAGES INCONVÉNIENTS

## AVANTAGES

- À l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon inconditionnel de 4,70%<sup>(1)</sup>.
- Le produit verse à l'issue des années 2 à 5 un coupon de 4,70%<sup>(1)</sup>, si, à la date de constatation annuelle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale.
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à la date de constatation annuelle, aux années 3, 4 et 5, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur récupère tous les coupons annuels de 4,70% éventuellement non versés précédemment à compter de l'année 2.
- À la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution de l'action à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

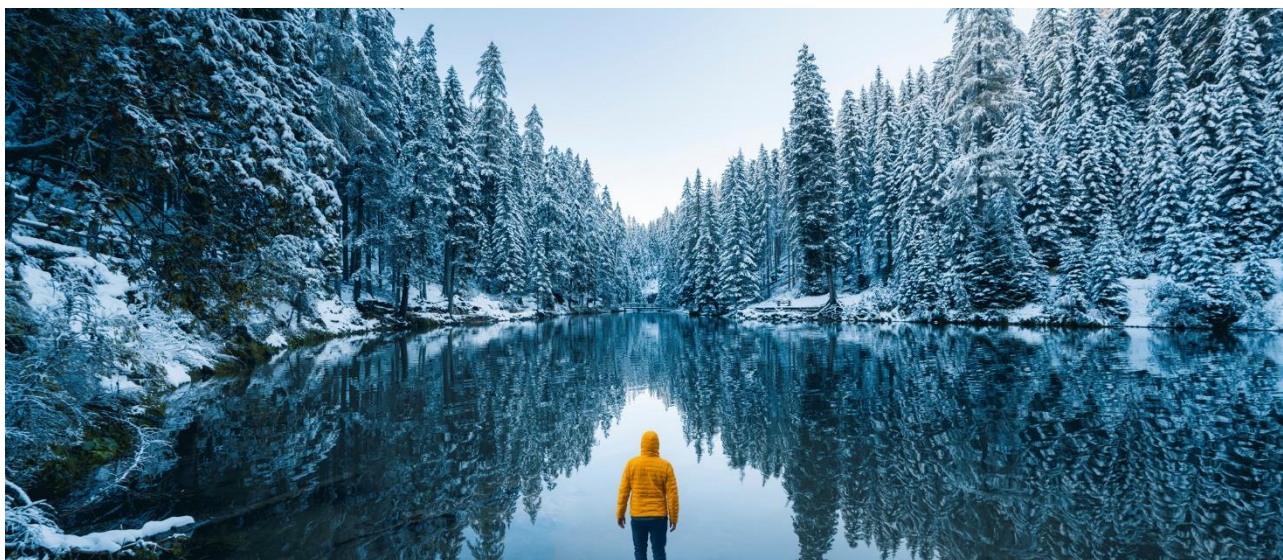
## INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 4,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,26%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Danone.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

À l'issue de l'année 1<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date de versement du coupon inconditionnel<sup>(1)</sup> :

**Un coupon inconditionnel de 4,70%**

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 2 à l'année 5, à chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, jusqu'à l'échéance, on compare le niveau de l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>.

### CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de versement du coupon<sup>(1)</sup> :

**Un coupon annuel de 4,70%  
+ Un Coupon Mémoire de 4,70% pour chaque année écoulée depuis le début de l'année 2 au titre de laquelle aucun coupon n'aurait été versé précédemment**

Grâce au mécanisme de « Coupon Mémoire », tous les coupons non versés précédemment sont ainsi récupérés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

### CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup> :

**L'investisseur ne reçoit aucun coupon**

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 19/04/2029), on compare le niveau de l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 19/04/2024).

### CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 26/04/2029 :

**Le capital initial**  
+  
**Le dernier coupon conditionnel (défini ci-contre)**  
*(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 4,31% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,26%)*

### CAS DÉFAVORABLE :






Si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 26/04/2029 :

**Le capital initial**  
*(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> inférieur ou égal à 3,51%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 2,47%, dans le cas où tous les coupons ont été versés précédemment)*

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

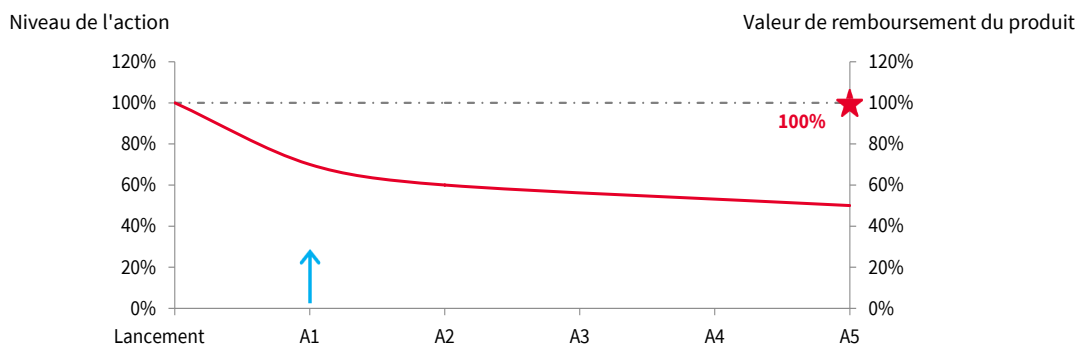
<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

-  Versement du coupon inconditionnel de 4,70%
-  Versement du coupon conditionnel de 4,70% et de l'éventuel Coupon Mémoire précédemment défini
-  Valeur de remboursement du produit
-  Seuil de versement du coupon conditionnel (100%)
-  Évolution de l'action

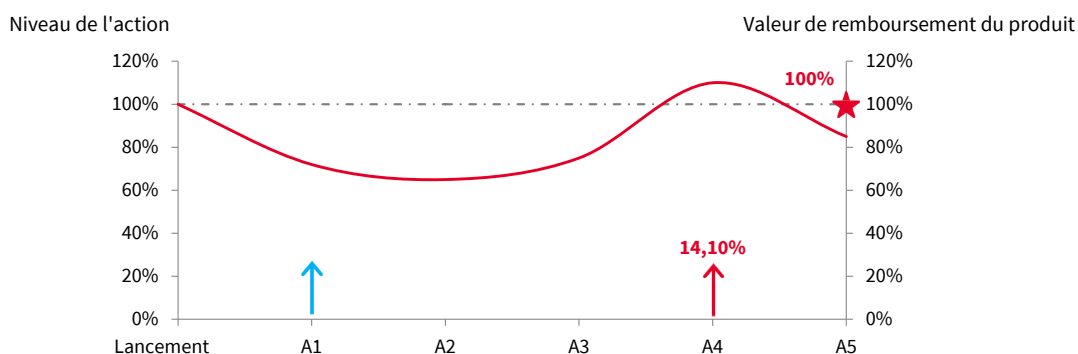
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

## MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



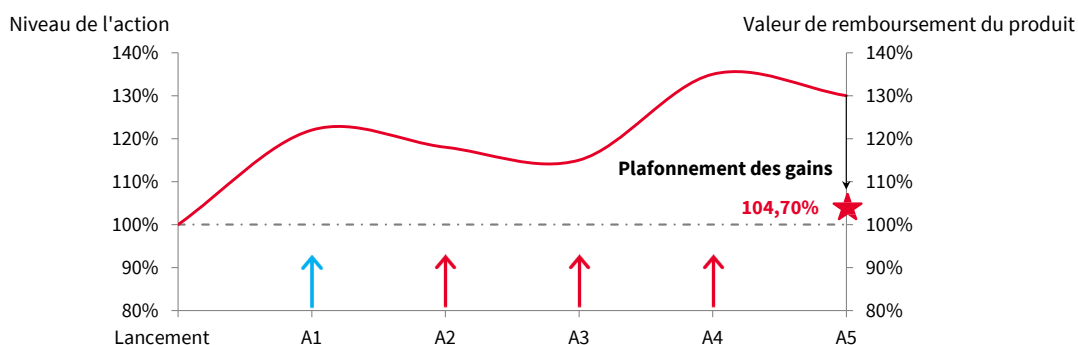
## SCÉNARIO MÉDIAN

## MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



## SCÉNARIO FAVORABLE

## MARCHÉ HAUSSIER À LONG TERME



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

## MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **un coupon inconditionnel de 4,70%**.
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 5, le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale. **Aucun coupon n'est alors versé à l'issue de ces années.**
- À la date de constatation finale, l'action est en baisse par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 0,88%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de -0,13%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -12,03% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>.

## SCÉNARIO MÉDIAN

## MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **un coupon inconditionnel de 4,70%**.
- À la quatrième date de constatation annuelle, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale. **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors un coupon de 4,70% à l'issue de cette année majoré d'un Coupon Mémoire de 4,70% au titre des années 2 et 3, soit un coupon annuel de 14,10%.**
- À la date de constatation finale, l'action enregistre une baisse de -15%. **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 2,53%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 1,50%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -2,96% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>.

## SCÉNARIO FAVORABLE

## MARCHÉ HAUSSIER À LONG TERME

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **un coupon inconditionnel de 4,70%**.
- À l'issue de chacune des années 2, 3 et 4, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors un coupon de 4,70% à l'issue de ces années.
- À la date de constatation finale, l'action est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +30% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré du coupon conditionnel au titre de cette année, soit 104,70% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors égal à 4,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,26%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 4,97% pour un investissement direct dans l'action<sup>(3)</sup>, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

<sup>(3)</sup> Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'action est calculé hors frais et hors dividendes.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## ZOOM SUR L'ACTION DANONE :

Danone est une entreprise de transformation alimentaire. Elle produit des boissons et commercialise produits laitiers, boissons, nourriture pour bébés et produits alimentaires médicaux. Ses clients sont dans le monde entier.

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net, part du groupe	Dettes nettes	Capitaux propres
1919	Agroalimentaire	BBB+	Baa1	27 661 M€ en 2022 (24 281 M€ en 2021)	959 M€ en 2022 (1 924 M€ en 2021)	10 107 M€ au 31/12/2022 (10 519 M€ au 31/12/2021)	17 992 M€ au 31/12/2022 (17 375 M€ au 31/12/2021)

Se référer au site internet de Danone pour plus d'informations : <https://www.danone.com/fr/investor-relations.html> ou au site internet : <https://www.boursorama.com/cours/1rPBN/>

Sources : Bloomberg et site internet de Danone, au 03/11/2023



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT



## ÉVOLUTION DE L'ACTION DANONE :



Source : Bloomberg, au 25/10/2023

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	<b>Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance.</b>
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 03/11/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00014DA5
Sous-jacent	Action Danone (Code Bloomberg : BN FP Equity) <b>dividendes non réinvestis</b> (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette action).
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »).
Offre au Public	France
Protection du capital	Oui, à l'échéance uniquement.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 30/11/2023 au 19/04/2024. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 19/04/2024. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	30/11/2023
Date d'échéance	26/04/2029
Dates de constatation annuelle	19/04/2024 (initiale) ; 20/04/2026 ; 19/04/2027 ; 19/04/2028 ; 19/04/2029 (finale)
Date de versement du coupon inconditionnel	29/04/2025
Dates de versement du coupon conditionnel	27/04/2026 ; 26/04/2027 ; 26/04/2028 ; 26/04/2029
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Euronext Paris
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 19/04/2024 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## FACTEURS DE RISQUE

**RISQUE RELATIF À L'INFLATION : SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « RÉEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie :** Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou une partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 28/11/2023, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2023, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « [https://prospectus.socgen.com/program\\_search/SG-SGIS\\_Programme%20d%E2%80%99%20de%20titres%20de%20cr%C3%A9ance\\_12.06.2023](https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d%E2%80%99%20de%20titres%20de%20cr%C3%A9ance_12.06.2023) ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « [https://prospectus.socgen.com/legaldoc\\_search/FT/FRSG00014DA5](https://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00014DA5) ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.**

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction"), tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

17 cours Valmy - 92987  
Paris La Défense Cedex  
Siège Social : Société Générale,  
29 Boulevard Haussmann,  
75009 Paris

Société anonyme au capital de  
1 025 947 048,75 euros au 24 juillet 2023  
Numéro SIRET : 552 120 222 00013  
Numéro APE : 651C  
ADEME : FR231725\_031VZM  
Société Générale est un établissement de  
crédit de droit français agréé par l'ACPR

